



Je loue a une personne portée disparue...

Par **phi11**, le **02/01/2008** à **19:59**

Bonjour a tous, rnje suis proprietaire d'un appartement que je loue à une personne qui a disparue il y a quelques semaines.rnL'enquete de gendarmerie est terminée sur le plan des recherches, et je voulais savoir ce que je devais faire concernant les futures factures qui vont arriver (eau electricité). Ai-je le droit de faire couper l'alimentation electrique EDF en son nom? En outre quand aurais-je le droit de relouer l'appartement, si oui, que dois-je faire des affaires de la personne?rnCette personne n'a aucune descendance ni aucune personne de sa famille en vie. Si la situation s'eternise sans solutions, existe t-il des assurances pour compenser le manque a gagner concernant la location?rnMerci beaucoup pour vos lumieres.